

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 10 février 2010 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Mme Louise Lebrun, maire de la paroisse de Sainte-Barbe
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Ronald Critchley, conseiller de la ville de Huntingdon
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Richard Raithby, pro-maire du village de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Landreville, directeur général/secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

5790-02-10

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5791-02-10

Il est proposé Jean Armstrong
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3A. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2010

5792-02-10

Il est proposé par Jocelyne Lefort
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2010 est adopté.

ADOPTÉ

3B. PRESENTATION DE MME CLAUDE DEBELLEFEUILLE, DEPUTE FEDERAL DE LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Mme DeBellefeuille se présente entre autres aux nouveaux élus et réitère sa disponibilité et son soutien pour les divers projets de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Elle annonce la tenue d'une soirée hommage aux femmes élues le 24 février prochain. De plus, elle demande les commentaires sur leurs propositions budgétaires.

4A. PRESENTATION DE M. GENDRON

M. Gendron présente le projet de biométhanisation à Rivière-du-Loup et propose de réaliser un tel projet.

4B. PRESENTATION DU PROGRAMME EN REGARD A LA « POLITIQUE FAMILIALE » ET A LA « RECONNAISSANCE MUNICIPALITE AMIE DES AINES » PAR MME ISABELLE CORBEIL, M. JACQUES LESER ET M. MARC DEMELLE

Mme Corbeil et M. Leser informent les membres du Conseil sur la « Politique familiale », le programme « Reconnaissance municipalité amie des aînés » et l'aide financière gouvernementale pour réaliser ces politiques au niveau des municipalités locales et de la MRC.

Le préfet demande que chaque maire en discute avec son conseil municipal et adopte une résolution s'ils désirent adopter une telle politique. Par la suite, la MRC proposera une formule pour aider techniquement les municipalités locales concernées à réaliser leur projet. Un suivi sera effectué à la séance du 10 mars prochain.

5. PRESENTATION DE MME KARINE BISSON DU « COMITE D'ACCUEIL » DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Mme Bisson, agente de promotion de la région du Haut-Saint-Laurent, présente les diverses démarches et actions du « comité d'accueil ». Mme Renée Bernatchez, conseillère à l'emploi pour l'immigration, présente les actions réalisées pour accueillir des médecins. Mme Bisson propose une activité, soit un BBQ de bienvenue pour les nouveaux arrivants. Elle demande aux maires une promotion du comité d'accueil dans leur bulletin municipal.

6. PRESENTATION DE M. CHRISTIAN VAILLANCOURT CONCERNANT LE TOURISME

Sujet reporté.

7. SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE

Sujet reporté.

8. FORMATION DU COMITE ET DATES DE RENCONTRES DE CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE CONCERNANT L'INCLUSION DE LA DECISION DE LA CPTAQ DE LA DEMANDE A PORTEE COLLECTIVE POUR LA PERMISSION DE CONSTRUCTION SUR LES LOTS DE 20 HECTARES ET PLUS EN ZONE BOISEE

ATTENDU QU'il y aura consultation publique sur la modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;

5793-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement De nommer Mme Suzanne Yelle Blair, M. Normand Crête, M. Denis Henderson et le préfet comme membres de ce comité de consultation. Celle-ci aura lieu à l'édifice de la MRC du Haut-Saint-Laurent, à la salle du Conseil, le lundi 8 mars, à 19 h 30.

ADOPTÉ

9. MODIFICATION DE LA RESOLUTION #5735-11-2009 A L'EFFET D'ENLEVER « LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX » A LA FIRME LBCD, EN REGARD A LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DE LA PISTE CYCLABLE, DE TRES-SAINT-SACREMENT A ORMSTOWN

ATTENDU QUE dans l'entente conclue entre la firme LBCD et la MRC du Haut-Saint-Laurent en regard à la confection des plans et devis, il est convenu que la « surveillance des travaux » est exclue du contrat ;

5794-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête Appuyée Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement De modifier la résolution #5735-11-09 à l'effet d'enlever « la surveillance des travaux ».

ADOPTÉ

10. ENTENTE ENTRE LES MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, BEAUHARNOIS-SALABERRY ET LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE AFIN DE CONFIER A LA MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY LA GESTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 8, 9 ET 10 DE LA RIVIERE DES FEVES

ATTENDU QUE les travaux d'entretien des branches 8, 9 et 10 de la rivière des Fèves sont exécutés dans la MRC de Beauharnois-Salaberry ;

5795-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Armstrong

Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent est d'accord pour confier la gestion des travaux d'entretien des branches 8, 9 et 10 de la rivière des Fèves à la MRC Beauharnois-Salaberry, et d'autoriser le préfet et le directeur général/secrétaire trésorier à signer une entente à cet effet avec la MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉ

11. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT CONCERNANT LE PROBLEME DES HAUSSES INEGALES DES VALEURS FONCIERES

ATTENDU QUE dans plusieurs municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent, les résidences connaissent des hausses de valeur importantes à la suite du dépôt du rôle d'évaluation triennal et que cette situation est particulièrement présente dans les zones de villégiature et les quartiers recherchés de plusieurs municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement a depuis plusieurs années identifié la problématique des fortes hausses des taxes foncières qui découle de la révision des rôles triennaux ;

ATTENDU QUE le gouvernement a mis en place depuis plusieurs mois, une table de concertation en recherche de solution audit problème ;

ATTENDU QUE cette table de concertation a déposé en date du 8 décembre 2009 un rapport d'analyse où, là encore, on admet que : « On ne peut que souscrire à l'objectif selon lequel les personnes qui sont propriétaires depuis longtemps de leur résidence ne devraient pas être obligées de s'en départir » ;

ATTENDU QUE les propositions de recommandations dudit rapport devraient être dirigées au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire puisque que ces dernières soulèvent de sérieux questionnements sinon des inquiétudes auprès des administrateurs municipaux ;

ATTENDU QUE le gouvernement semble avoir fermé la porte à une bonification du programme gouvernemental de remboursement de l'impôt foncier;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec ne semble pas disposé à mettre en place un programme de report de l'impôt foncier, mais envisage plutôt une mesure facultative à chacune des municipalités soit le crédit de taxes ciblées ou encore un éventuel programme local de report du paiement de l'impôt foncier et ce, aux frais des instances municipales;

*ATTENDU QU'*il y a nécessité de corriger l'iniquité de la hausse inégale des valeurs foncières et de permettre aux résidents locaux moins nantis de rester dans une municipalité touchée par cette problématique;

5796-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun

Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent demande au gouvernement du Québec de bonifier son crédit d'impôt foncier pour tenir compte de cette problématique.

ADOPTÉ

12. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC PIERRE-DE-SAUREL POUR LA REALISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

Sujet reporté.

13. SUITE DE LA PRESENTATION DE M. RAYMOND LEROUX CONCERNANT LE LOGICIEL DE SECURITE CIVILE

Le préfet demande aux maires s'il y a un suivi à faire concernant la présentation du logiciel sur la sécurité civile de M. Leroux. L'ensemble des maires désire attendre le dépôt des orientations sur le schéma de sécurité civile, par le gouvernement du Québec, avant de se prononcer dans ce dossier.

ADOPTÉ

14. NOMINATION DE DEUX ADMINSITRATEURS AU FIER REGION DU HAUT-SAINT-LAURENT

5797-02-10

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De nommer le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, et la directrice générale adjointe, Mme Francine Crête, comme représentants de la MRC du Haut-Saint-Laurent au FIER région du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

15. COMPTES A PAYER DU 14 JANVIER AU 10 FEVRIER 2010

5798-02-10

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 330 128,33 \$, pour la période du 14 janvier au 10 février 2010, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

16. VARIA

16.01 APPUI A LA MRC DE MATAWINIE CONCERNANT LE RESEAU DE FIBRES OPTIQUES – AUGMENTATION DES TARIFS POUR L'UTILISATION DES STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT

ATTENDU QU'il y a eu demande au CRTC, le 30 octobre 2008, de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT) ;

ATTENDU QUE cette modification de tarifs influence le coût de l'Internet haute-vitesse que la MRC du Haut-Saint-Laurent désire mettre en place pour l'ensemble de son territoire ;

5799-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Ronald Critchley et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent demande au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada ;

ADOPTÉ

16.02 NOMINATION À LA « COMMISSION SUR L'IMMIGRATION » À LA CRÉ DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE Mme Karine Bisson est responsable du « comité d'accueil » de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

5800-02-10

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De nommer Mme Karine Bisson comme représentante de la MRC du Haut-Saint-Laurent à la « Commission sur l'immigration » à la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

16.03 CONTRAT DE TRANSBORDEMENT ET ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est allée en appel d'offres (électronique) en janvier 2010 pour la réalisation du contrat d'élimination des déchets ;

ATTENDU QUE le 28 janvier 2010, la firme Waste Management a déposé une soumission conforme et s'avère le plus bas soumissionnaire ;

5801-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'accorder le contrat pour le transbordement, le transport et l'élimination des résidus domestiques à la firme Waste Management, au coût de 83,15 \$/tonne, taxes et redevance d'élimination incluses, à partir du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2012, et d'autoriser le préfet et le directeur général à conclure une entente à cet effet.

ADOPTÉ

16.04 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU SEIN DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE TOURISME SUROÏT ET À LA « COMMISSION TOURISME » DE LA CRÉ DE LA VALLÉE-DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE M. Christian Vaillancourt du CLD du Haut-Saint-Laurent est le responsable des dossiers du secteur tourisme ;

5802-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Armstrong
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent nomme M. Christian Vaillancourt représentant de la MRC du Haut-Saint-Laurent au sein du comité administratif de Tourisme Suroît et à la « Commission tourisme » de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ;

ADOPTÉ

16.05 RETARD DANS LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Le préfet informe les maires d'Ormstown et de Havelock que leur municipalité n'a pas transmis l'information nécessaire pour corriger le schéma de couverture de risques incendie et qu'elles retardent tout le processus. Les municipalités doivent transmettre ces informations au plus tard le 22 février. Entre-temps, s'il y a des questions, les municipalités concernées pourront rejoindre le directeur général de la MRC du Haut-Saint-Laurent, M. François Landreville.

16.06 DÉLÉGUÉ DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU FORUM JEUNESSE DE LA VALLÉE DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE chaque MRC nomme un délégué, pour deux ans, au Forum jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ;

5803-02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ronald Critchley
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De nommer Mme Nadia Debbabi comme déléguée de la MRC du Haut-Saint-Laurent au Forum jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

16.07 REPLACEMENT DE LA RÉOLUTION #5745-11-09 RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DU PGMR AFIN D'INTERDIRE L'IMPORTATION DES MRF

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent désire intervenir uniquement sur l'utilisation des matières suivantes :

- boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées;
- boues d'usines de désencrage;
- boues et résidus provenant des abattoirs.

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent garder le cachet champêtre de notre territoire de même que respecter le territoire agricole de notre MRC;

ATTENDU QUE les infrastructures routières des municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent n'ont pas été conçues pour un aachalandage important de camion;

5804 -02-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent remplace la résolution #5745-11-09 par le libellé suivant : « *de modifier le plan de gestion des matières résiduelles afin d'interdire toute importation de :*
- *boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées*
- *boues des usines de désencrage*
- *boues et résidus provenant des abattoirs*
provenant de l'extérieur du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent ».

ADOPTÉ

16.08 REPLACEMENT DE L'AVIS DE MOTION DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2010 RELATIF A L'ADOPTION D'UN REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE AFIN D'INTERDIRE L'ENTREPOSAGE ET L'ÉPANDAGE EN ZONE AGRICOLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET ADOPTION DES NORMES D'ENTREPOSAGE ET D'ÉPANDAGE DES MRF PROVENANT DE NOTRE TERRITOIRE ET CE, EN VERTU DES PRINCIPES DE PRÉCAUTION POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent désire intervenir uniquement sur l'utilisation des matières suivantes :

- boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées;
- boues d'usines de désencrage;
- boues et résidus provenant des abattoirs.

5805-02-10

EN CONSÉQUENCE, Mme Louise Lebrun remplace son avis de motion de la séance du 13 janvier 2010 en regard au « règlement de contrôle intérimaire relatif à l'interdiction d'importation de MRF » et dépose un nouvel avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, la MRC du Haut-Saint-Laurent adoptera un règlement de contrôle intérimaire afin d'interdire l'entreposage et l'épandage, en zone agricole, de boues municipales provenant des divers traitements des eaux usées, de boues des usines de désencrage et de boues et de résidus provenant des abattoirs, et adoptera des normes d'entreposage et d'épandage pour ces matières provenant de notre territoire et ce, en vertu des principes de précaution pour permettre le développement durable.

16.09 MILIEUX HUMIDES – DEMANDE D'INSCRIPTION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – RECOMMANDATION

*ATTENDU QU'*en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les travaux prévus dans un milieu humide (étang, marais, marécage, tourbière) sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE les milieux humides ne sont pas identifiés au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE lors de travaux dans un milieu humide, le MDDEP demande à la municipalité concernée de s'adresser à la MRC afin que celle-ci inscrive une aire écologique de conservation à son SAD;

ATTENDU QUE l'identification des aires écologiques est déterminée dans le cadre d'un certificat d'autorisation demandé au MDDEP et est le résultat d'une entente privée entre un promoteur et le ministère;

ATTENDU QUE cette situation s'est produite dans quelques MRC de la Montérégie et qu'une telle demande exige, à chaque fois, une modification du SAD;

ATTENDU QUE, dans un tel contexte, la MRC n'est aucunement associée à la détermination de ces aires écologiques de conservation;

ATTENDU QUE la protection des milieux humides représente un enjeu régional important sur le territoire de la MRC et qu'il est primordial de conserver une vue d'ensemble, pouvant même porter sur la région montréalaise;

ATTENDU QUE les aménagistes régionaux des MRC de la Montérégie ont mis sur pied un comité de travail, en partenariat avec le MDDEP, afin d'explorer la possibilité de doter les municipalités régionales et locales de plans de gestion des milieux humides;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent fait la promotion des plans de gestion des milieux humides auprès de ses municipalités ;

ATTENDU QUE l'objectif à moyen terme de la MRC du Haut-Saint-Laurent est de se doter de plans de gestion des milieux humides ;

5806-02-10

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Ronald Critchley
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent s'oppose d'inscrire à son SAD des aires écologiques demandées à la pièce par le MDDEP.

QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie le groupe de travail des aménagistes régionaux de la Montérégie qui étudient présentement la possibilité de se doter de plans de gestion des milieux humides.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au MDDEP ainsi qu'aux MRC de la Montérégie.

ADOPTÉ

17. CORRESPONDANCE

1. Jeux du Québec - Vente de billets pour un spectacle bénéfique.
2. Jeux du Québec - Communiqué suite à la seconde assemblée générale annuelle du comité organisateur de la 46^e Finale des Jeux du Québec.

3. HEC Montréal - Programme d'études en gestion de la performance municipale.
4. Fonds FTQ – Annonce du changement de nom de SOLIDEQ pour Fonds locaux de solidarité FTQ.
5. Centre d'intendance écologique Latreille - Bulletin d'information, décembre 2009.
6. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Accusé réception de notre résolution concernant la non imposition du premier 10 000 \$ du salaire des élus.
7. Magazine « Marché Municipal », janvier-février 2010.
8. « Géomatique » - Revue de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, automne 2009.
9. « Les Fleurons du Québec » - 4^e édition de la classification horticole.
10. MAMROT – Guide d'accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux.
11. Tourisme-Suroît - Information en regard au Salon du bateau de Montréal.
12. « Jonction 30 » - Lettre mensuelle sur le parachèvement de l'autoroute 30, novembre-décembre 2009.
13. Besoins environnementaux Canada Inc. - Offre de service dans le cadre du programme du gouvernement du Québec concernant la taxe sur le carbone.
14. « URBA » - Magazine de l'Union des municipalités du Québec, décembre 2009-janvier 2010.
15. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Appel de projets par le biais de la Commission Agroalimentaire pour favoriser le développement du secteur agricole et agroalimentaire.
16. Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie – Invitation à une rencontre d'information concernant le radon et les municipalités de la Montérégie.
17. Ressources naturelles Canada - Bulletin d'information, automne 2009.
18. Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 - Information concernant la taxe municipale sur les services téléphoniques pour le financement des centres 9-1-1.
19. Conseil régional de l'environnement de la Montérégie(CREM) - Information sur la campagne Défi Climat 2010.
20. « Contact FQM » - Bulletin d'information, 18 janvier 2010.
21. Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « *Internet haute vitesse : la FQM demande aux pouvoirs politiques de se brancher* », 18 janvier 2010.
22. Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Saint-Laurent - Informations diverses.
23. Tourisme-Suroît - Bulletin d'information, 16 janvier 2010.
24. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Annonce de la rencontre du Conseil d'administration, en janvier 2010.

25. FQM - Communiqué intitulé « Rencontre économique : des propositions pour une relance qui profite aux régions et à l'ensemble du Québec », 19 janvier 2010.
26. « Municipalité et famille » - Bulletin d'information de Carrefour action municipale et famille, janvier 2010.
27. MRC Pierre-De Saurel - Communiqué intitulé « *Le préfet de la MRC, Raymond Arel, est reconduit dans ses fonctions* », 20 janvier 2010.
28. FQM - Communiqué intitulé « Des régions au centre des stratégies de développement grâce à la future politique entrepreneuriale », 22 janvier 2010.
29. FQM - Communiqué intitulé « Nouveau conseil d'administration : une FQM représentative de la diversité des régions du Québec », 25 janvier 2010.
30. Cimota inc. - Offre de service pour scellement de fissures.
31. FQM - Offre de formation aux officiers municipaux, hiver/printemps 2010.
32. MRC Maria - Réponse du sous-ministre du MAMROT à une résolution concernant une demande de soutien financier pour la modernisation des dossiers d'évaluation foncière.
33. Réserve de faune du lac Saint-François - Invitation à l'activité « Plaisirs d'hiver 2010 », le 20 février.
34. MRC Montcalm - Demande d'appui suite à une requête pour augmentation des coûts soumise au CRTC qui va influencer directement le coût d'opération du réseau de fibre optique.

18. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

5807-02-10

Il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier